

Séance du vendredi 14 avril 2023

DELIBERATION DU BUREAU

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DE RENOUVELLEMENT - DEPOSE ET POSE
DE VOIES ET D'EQUIPEMENTS DE VOIES DE TRAMWAY - APPEL D'OFFRES
OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

I. Rappel du contexte

Par délibération n° 17 C 0948 en date du 15 décembre 2017, le Conseil de la métropole a approuvé la conclusion du contrat de concession qui confie à la société KEOLIS SA, via sa filiale KEOLIS Lille Métropole, l'exploitation du réseau de transports urbains de personnes de la métropole européenne de Lille (MEL) pour une période de 7 ans à compter du 1er avril 2018.

Ce contrat prévoit un programme d'investissement et de renouvellement important. Ce programme comprend notamment la pose de voies et équipements de voies du tramway sous maîtrise d'ouvrage de la MEL et maîtrise d'œuvre de KEOLIS Lille Métropole.

Le réseau de tramway lillois compte 37,5 kilomètres de voies simples dont 25,5 kilomètres de voies en rail Vignole et 12 kilomètres de voie en rail à gorge. Compte-tenu des résultats de campagne de relevés de l'état des rails, vis-à-vis des tolérances admissibles en termes de sécurité, il s'avère nécessaire de prévoir en 2023 les opérations suivantes sur le tronc commun et sur les branches de Roubaix et Tourcoing :

- pour le rail Vignole, le remplacement du rail sur 250 mètres de voies simples ;
- pour le rail à gorge, le remplacement du rail sur 1300 mètres de voies simples (3 carrefours, 11 stations, 1 zone en voie encastrée).

L'enjeu est de maintenir le réseau de tramway en exploitation et de retrouver un niveau de qualité de rails garantissant la sécurité des circulations.

La majorité des travaux, entre les stations, est prévue à partir de septembre 2023 et sera exécutée de nuit. Il n'y aura aucun impact sur l'exploitation.

Les travaux des carrefours (Romarin, La Terrasse et Pont de Wasquehal) nécessiteront un arrêt d'exploitation. Ils seront réalisés, en amont, pendant 3 week-ends distincts durant l'été, de manière à limiter l'impact sur l'exploitation et la circulation routière.

Les interruptions d'exploitation du tramway seront en tout état de cause compensées par des services de remplacement de bus.

II. Objet de la délibération

Un appel d'offres a ainsi été lancé le 26 janvier 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 7 mars 2023.

3 offres ont été reçues et analysées.

Le marché a ainsi été attribué à la société EIFFAGE RAIL pour un montant de 1 738 660,33 € HT.

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le marché ;
- 2) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits à inscrire au budget annexe Transports en section d'investissement .

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ